

	<b>Compte rendu du conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries du 21 mars 2024</b>	CR envoyé pour validation
---	---	---------------------------

**administrateurs présents - administrateurs excusés**

REGION	TITULAIRE	SUPPLEANT
Auvergne-Rhône-Alpes	<b>Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes</b> Déléguataire : Sylvie Monier	<b>Fédération régionale des Chasseurs d'Auvergne Rhône Alpes</b> Déléguataire : Camille Chevallier
Bourgogne-Franche-Comté	<b>FNE Bourgogne-Franche-Comté</b> Déléguataire : Salomé Ditière	<b>Fédération départementale des chasseurs du Doubs</b> Déléguataire : Morgane Laithier
Bretagne	<b>Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons</b> Déléguataire : Yann Gouez	<b>Association Eau et Rivières de Bretagne</b> Mandataire titulaire : Guy Le Hénaff Mandataire suppléant : Jean Luc Pichon Déléguataire : Estelle Le Guern
Centre-Val de Loire	<b>Parc naturel régional de la Brenne</b> Mandataire : Dany Chiappero Déléguataire : Corentin Lecouillard	<b>SEPART (Société d'Études, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine)</b> Déléguataire titulaire : Flore Del Rio Déléguataire suppléant : Damien Avril
Corse	<b>Office du développement agricole et rural de la Corse (ODARC)</b> Déléguataire : Carole Anziani	<i>siège non pourvu</i>
Grand Est	<b>Haies Vives d'Alsace</b> Déléguataire : Amélie Mandel	<b>Parc naturel régional de Lorraine</b> Déléguataire : Vincent Mangeot
Hauts-de-France	<b>Atelier agriculture avenois Thierache</b> Déléguataire : Françoise Gion	<b>UniLaSalle</b> Déléguataire : David Grandgirard
Ile-de-France	<b>Terre et Cité</b> Déléguataire : Marion Bruère	<b>Agrof'île</b> Déléguataire : Antonin Mercier
Normandie	<b>Pépinières Levavasseur</b> Mandataire : Etienne Levavasseur	<b>Fédération des Associations de Boisement de la Manche</b> Mandataire : Pascal Lecaudey
Nouvelle-Aquitaine	<b>Bocage Pays Branché</b> Déléguataire : Etienne Berger	<b>Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine</b> Déléguataire : Pierre-Marie Moreau
Occitanie	<b>Arbre et paysage d'Autan</b> Déléguataire : Nathalie Hewison	<b>Arbres et Paysages du Tarn</b> Déléguataire : David Campo
Pays de la Loire	<b>De la haie à la forêt</b> Mandataire : Cyrille Barbé	<i>siège non pourvu</i>
Provence-Alpes-Côte d'Azur	<b>Agroforesteries Provence Alpes Méditerranée</b> Mandataire : Pierre Sauvat Déléguataire : Florian Carlet	<b>AGROOF SCOP</b> Mandataire : Fabien Liagre Déléguataire : Danièle Ori

COLLEGE	TITULAIRE
<b>Collège 1 Arbre hors forêt</b>	<b>SCIC Mayenne Bois Energie</b> Mandataire : Emmanuel Lelièvre
	<b>Les planteurs volontaires</b> Déléguataire : Thierry Luisin

	<b>AGROECO EXPERT</b> Mandataire : Christophe Sotteau
Collège 2 Agriculture	<b>Chambre régionale d'agriculture de Bretagne</b> Mandataire : Gaëtan Le Seyec
	<b>SOLAGRO</b> Déléгатaire : Frédéric Coulon
	<b>CUMA de CEPVIL</b> Mandataires : Philippe Gruau / Christian Perrois
Collège 3 Environnement – développement rural	<b>Histoires de paysage</b> Mandataire : Philippe Hirou
	<b>Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor</b> Déléгатaire : David Rolland
	<b>L'Escuro, CPIE des Pays Creusois</b> Déléгатaire : Stéphane Vassel

**Salariés présents** : Catherine Moret, Paule Pointereau, Baptiste Sanson,

Soit 13 sièges représentés par titulaire ou suppléants pour 22 sièges (soit plus du 1/3 des membres conformément aux statuts pour délibérer).

Réunion par webconférence Zoom de 16h30 à 18h30

Désignation d'un gardien du temps : Guy Le Hénaff

#### Ordre du Jour

SUJET	A VOIR	TYPE
<b>Fonctionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Désignation « responsable du temps » durant le CA – 2 mn</li> <li>Validation du CR du Conseil d'administration du 15 février - 3 min</li> <li>Point sur la composition des Commissions et rappel des règles de fonctionnement – 20 mn</li> <li>Inversion rôle titulaire-suppléant – région PACA – 3 mn</li> <li>Budget prévisionnel 2024 modifié – 25 mn</li> </ul>	Décision  Information  Information  Décision
<b>Projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avancement du Pacte en faveur de la haie et retour sur l'évènement du 2 mars – point d'information – 30 mn</li> <li>Présentation travail commission vie associative et Validation règlement intérieur – 20 mn</li> </ul>	Information  Décisions
<b>Questions diverses</b>	10 min	

## **FONCTIONNEMENT**

### **1) Validation du compte-rendu du conseil d'administration du 15 février 2024**

#### **Décision du conseil d'administration :**

Le conseil d'administration valide le compte rendu de la réunion de conseil d'administration du 15 février 2024 sans demande de modification.

### **2) Mise à jour de la composition des commissions pour l'année 2024**

Les commissions n'ont pas été mises à jour depuis le CA du 9 février 2023. Il est proposé de faire les mises à jour suivantes :

- Re-formalisation des règles de fonctionnement des commissions,
- Intégration des nouveaux administrateurs entrés au CA en juin 2023,
- Point sur la participation des autres administrateurs aux commissions, et mise à jour si besoin,
- Création d'une nouvelle commission « politique publique », chargée de suivre notamment le Pacte en faveur de la haie,

#### **Formalisation des règles de participation aux commissions, sur la base du retour d'expérience de l'année 2023 :**

- Il est conseillé (mais pas obligatoire) aux administrateurs de participer à au moins à une commission,
- La feuille de route des commissions est définie et validée par le CA,
- Les commissions restituent leurs travaux régulièrement au CA, le CA reste souverain des décisions à prendre sur base des orientations proposées par les commissions,
- La présidence d'une commission est assurée par un élu ou binôme d'élu. Les présidents de commission sont chargés de la restitution des travaux de la commission auprès du CA et en externe,
- Chaque commission est appuyée par des salariés référents, qui préparent et animent les travaux de la commission. Sur proposition des élus présidents la commission, les salariés référents peuvent être amenés à présenter l'avancement des travaux au CA,
- Il est attendue une implication forte et régulière aux commissions : on y participe pour contribuer, pas pour « avoir l'information ». Sans cette assiduité des membres, cela génère de la perte d'efficacité dans le travail de la commission,
- **Nouveau** : Il n'y a pas de limite de participation aux commissions : chacun peut s'impliquer dans autant de commission que souhaité, à hauteur de sa volonté/disponibilité. Mais avec comme garde fous de ne pas remettre en cause les travaux de la commission en cas d'absence et de ne plus faire partie de la commission si trop d'absences non excusées,

Pour 2024, le bureau propose au CA Afac-Agroforesteries un fonctionnement avec huit commissions, dont trois commissions restreintes :

#### **Cinq commissions :**

- Fonds pour l'Arbre, (élus référents : Sylvie Monier et Stéphane Vassel // animation Isaure avec appui Paule –)
- Vie associative, (élus référents : Philippe Hirou et XX // animation Catherine/Baptiste)
- Communication, (élus référents : Etienne Berger et Yann Gouez // animation Clara/Maya)
- Carbone-Biomasse, (élus référents : Emmanuel Lelièvre et Frédéric Coulon // animation Catherine/Paule)

- Politiques publiques, (élus référents : à définir // animation Catherine/Paule/Baptiste)

#### Trois commissions restreintes :

- RH, composée d'administrateurs issus du Bureau (Catherine)
- Label Haie (commission composée des administrateurs issus du groupe des référents régionaux),
- Végétal local (commission composée des administrateurs issus du groupe des Correspondants locaux),

NB : commissions restreintes Label Haie et Végétal local sont articulées avec :

- Le groupe de travail Label Haie (composé des référents régionaux Label Haie),
- Le groupe de travail Végétal local (composé des correspondants locaux Végétal local).

En plus de ces commissions, il est également fait appel aux membres du CA pour participer aux jurys :

- Agrément BCAE8, (une fois par an)
- Fonds pour l'Arbre, (5 jurys)

#### Précisions sur les missions de la commission Vie associative :

- Pour l'année 2024, cette commission est chargée de travailler sur l'évolution des documents du cadre associatif (règlement intérieur / révision des statuts types des Afac régionales / convention de marque / politique d'adhésion / charte des administrateurs, etc).
- Participent actuellement à cette commission les Président.es des Afac régionales
- Il est proposé également que cette commission soit chargée de la conciliation en cas de désaccord entre des composantes du Réseau Afac,

#### Précisions sur les missions de la commission Politiques publiques :

- Actuellement, la commission politique publique travaille uniquement sur le Pacte en faveur de la haie et le suivi du lancement des Appels à projets régionaux. Les invitations à ces réunions de travail sont adressées à l'ensemble du CA. Voir s'il est pertinent de maintenir ce niveau ou s'il faut restreindre aux délégués régionaux.

#### **Décision du conseil d'administration :**

Le conseil d'administration valide les règles de participation aux commissions pour l'année 2024.

Un tableau sera envoyé pour que chaque administrateur puisse s'inscrire aux commissions pour l'année 2024.

### **3) Information inversion poste titulaire-suppléant région PACA**

Par courrier du 12 février 2024, l'Afac-Agroforesteries a été informée d'une permutation entre les postes de délégué régional titulaire et de délégué régional suppléant pour la région PACA : le délégué régional titulaire est désormais l'APAM (Agroforesteries Provence Alpes Méditerranée) et Agroof devient délégué régional suppléant. Les mandataires et délégués pour ces deux structures demeurent inchangés.

### **4) Budget Afac**

#### **4.1 - indemnités administrateurs 2023**

Date		Effectué	Demandé	à facturer
structure	Nom			
Histoires de paysage	Philippe Hirou	24,5	24,5	8 575 €
Mayenne Bois Energie	Emmanuel Lelièvre	6	5	1 750 €
CUMA CEPVIL	Philippe Gruau	2	1	350 €
CPIE Pays Creusois	Stéphane Vassel	6,5	4,5	1 575 €
SARL Levavasseur	Etienne Levavasseur	1	1	350 €
Arbres et Paysages d'Autan	Nathalie Hewison	2	2	700 €
AGROECO Expert	Christophe Sotteau	1	1	350 €
Syndicat des Eaux du Bas Léon	Yann Gouez	3	0	- €
Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine	Françoise Sire	2	0	- €
Mission Haies AURA	Sylvie Monier	7	7	2 450 €
EIRL de la Haie à la Forêt	Cyrille Barbé	1	1	350 €
Agroof	Danièle Ori	1	1	350 €
FDC des Côtes d'Armor	David Rolland	2	0	- €
SCIC Végétal Nord Est	Jacques Detemple	2	2	700 €
		<b>61</b>	<b>50</b>	<b>17 500 €</b>

Avec l'indemnité du président de 3500 €, les dépenses s'élèvent à 21 000 €.

Il a été remboursé pour 9 163 € de frais de mission.

Au budget prévisionnel, il a été prévu 15000 € pour les indemnités des administrateurs et 10 000 € pour les frais de mission.

L'enveloppe est insuffisante. Il est nécessaire d'ajouter 5 163 € pour garder une indemnité de 350 € par mission ou bien sinon il faut réduire les prises en charge de chacun.

Cette forte augmentation des dépenses est liée à l'investissement important de l'Afac dans le lancement de l'appel de la haie puis le travail sur le Pacte en faveur des haies. Ces enjeux ont provoqué un surcroît non prévisible d'activités et une mobilisation importante des administrateurs et en particulier du président pour représenter l'Afac. Celui-ci a consacré un temps très conséquent pour l'Afac en 2023.

Au vu des règles intérieures de prise en charge des indemnités, il est nécessaire de faire voter le CA sur la décision à prendre sur ce choix.

Le bureau propose au conseil d'administration d'augmenter de 5 163 € l'enveloppe nécessaire à la prise en charge des indemnités des administrateurs en 2023.

Le bureau propose d'augmenter en conséquence le BP 2024 sur cette ligne de dépenses en passant à un montant de 20 000 € au lieu de 15 000 €.

**Décision du conseil d'administration :**

Le conseil d'administration valide d'augmenter de 5 163 € le budget dédié à la prise en charge des indemnités des administrateurs en 2023.

Le conseil d'administration valide de rectifier à 20 000 € au lieu de 15 000€ le montant au BP 2024 pour la prise en charge des indemnités administrateurs en 2024.

#### **4.2 - Budget prévisionnel 2024 modifié**

Une aide exceptionnelle de 160 000 € est attribuée, uniquement pour l'année 2024, à l'Afac par le MASA. Elle est distincte de la subvention ONVAR. Elle doit permettre à l'Afac de dédier du temps au déploiement du Pacte en faveur de la haie.

Le dossier en cours de discussion avec le MASA est proposé pour développer les axes suivants :

- Accompagnement mise en œuvre du pacte (documents ressources, notes de mise en œuvre et suivi et communication associée)
- Renforcement de la structuration régionale (documents juridiques, nouvelle identité, documents de communication)
- Déploiement de l'outil plantation pour accompagner l'AAP investissement

#### **Estimation du budget de l'aide exceptionnelle du MASA 2024-2025**

**Communication** (remplacement Clara Picot et 5 mois de chargé-e de mission supplémentaire)

Salaire 1 ETP	51930
Prestations (impression documents, évènement)	12000
<i>Sous total</i>	<i>63930</i>

**Géomatique** (recrutement en CDD avec objectif de pérennisation via l'axe observatoire du pacte)

Salaire 1 ETP	43200
Frais de mission	4000
<i>Sous total</i>	<i>47200</i>

**postes stratégie** (postes existants)

Salaire 0,3 ETP / ONVAR	25000
Frais de mission	3000
<i>Sous total</i>	<i>28000</i>

Frais de fonctionnement (15%) 20870

**TOTAL 160000**

	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>TOTAL</b>
<b>TOTAL Dépenses</b>	121 233	38 767	160 000
Salaires	88 420	31 710	120 130
Frais déplacements	5 000	2 000	7 000
Prestations	12 000		12 000
Frais de fonctionnement	15 813	5 057	20 870
<b>TOTAL Produits</b>			100%
MASA	121233	38 767	160 000

**Le budget prévisionnel est donc modifié comme suit :**

CHARGES	2024 initial	2024 révisé
Achat	2 500	2 500
Services extérieurs	308 503	335 503
Charges de personnel	591 000	629 800
Impôts et taxes	15 618	18 458
dotation aux amortissements et provisions	21 000	23 000
Reversements subventions partenaires	222 999	222 999
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 161 620</b>	<b>1 232 260</b>
Contributions en nature	120 726	120 726
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 282 346</b>	<b>1 352 986</b>

PRODUITS	2024	2024
Produits de fonctionnement	111 250	111 250
Fonds privés	502 540	502 540
Subventions publiques	550 779	672 011
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 164 569</b>	<b>1 285 802</b>
Valorisation contributions en nature	120 726	120 726
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 285 295</b>	<b>1 406 528</b>
<b>RESULTATS</b>	<b>2 949</b>	<b>53 542</b>

**Résultat du budget prévisionnel 2024 s'élèverait exceptionnellement à : 53 542 €**

Ce montant permet d'envisager une continuité du poste de géomatique sur un peu plus de 1 an après la clôture de cette aide exceptionnelle en avril 2025.

**Décision du conseil d'administration :**

Le conseil d'administration valide :

- le budget prévisionnel 2024 avec l'intégration de l'aide exceptionnelle Pacte en faveur de la haie, sa présentation en assemblée générale ordinaire et les recrutements associés nécessaires
- donne pouvoir au président et au trésorier pour engager la demande d'aide exceptionnelle auprès du MASA pour l'accompagnement de la mise en œuvre du Pacte en faveur de la haie

**PROJETS**

**5) Avancement du Pacte en faveur de la haie, et retour sur l'évènement du 2 mars au SIA**

**Évènement lancement**

Lancement des actions du Pacte en faveur des haies le 2 mars au SIA sur le stand du MASA.

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a présenté **le plan de 25 actions rendant opérationnel le Pacte en faveur de la haie** et a annoncé le lancement du **premier appel à projets « Aide à la plantation et à la gestion durable des haies »**. Il se traduira par des appels à projets régionaux "Animation / investissement" lancés par les DRAAF.

Discours de Philippe HIROU (Afac) et Sébastien Windsor (CDAF).

### **Copil technique national :**

Composé de : MASA x Afac x FNC x CDAF

- 1<sup>ère</sup> réunion : 15 mars 2024
- 2<sup>ème</sup> réunion : 4 avril 2024

Permet de faire remonter les questions et alertes régionales sur les instructions techniques ouvertes par les DRAAF et d'apporter des réponses rapides. Forte réactivité du MASA.

### **Réunion Afac inter-régions de suivi des AAP Pacte (= portée désormais par la commission Politiques publiques)**

3 réunions avec les administrateurs / région et salariées Afac Régionales ont eu lieu.

La prochaine est programmée le 2 avril.

Ces réunions sont un vrai lieu d'échange entre régions et qui permet de faire les **remontées régionales** (alertes et points positifs) sur la mise en place des cadres par les DRAAF.

Tableau récap de suivi : [https://docs.google.com/spreadsheets/d/1-9dTXk\\_ivDGFkNmV0TzIWkrOFp24\\_YMcorgJdbltGxI/edit#gid=925889460](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1-9dTXk_ivDGFkNmV0TzIWkrOFp24_YMcorgJdbltGxI/edit#gid=925889460)

Principaux points bloquants relevés :

- **Délai** très court
- **Consortium** non ouvert ou en partie (chef de file ou coopération) ou mal compris
- **RNA** non ouverte ou ouverte à 10% à l'échelle de l'exploitation agricole et non de l'ensemble des projets de plantation
- **Peu de contact avec les DRAAF** dans certains territoires

### **Ressources mises en ligne :**

Documents ressources produits par l'Afac + ressources / exemples de territoires

En ligne sur le site de l'Afac : <https://afac-agroforesteries.fr/appele-a-projets-ressources/>

### **Construire une stratégie**

#### **Monter un consortium**

- Tableau avantages/inconvénients des deux formes de consortiums et de portage individuels

#### **Répondre au volet « Animation-Gestion » de l'AAP :**

- **Trame guide d'appui à la rédaction** d'une réponse à l'AAP animation – gestion durable du Pacte en faveur des haies – sera présentée lors du webinaire du 27 mars
- **Guide méthodologique diagnostic simple des pratiques de gestion** d'une exploitation agricole (Auto-évaluation et Pré-audit Label Haie) – à produire

#### **RNA :**

- Note sur les différents **itinéraires techniques de RNA**

#### **Investissements : portage par les opérateurs**

- **Modèle de convention** d'engagement Opérateur/agriculteur
- **Schéma de mise en œuvre de l'articulation entre les deux AAP investissement et animation**

#### **Végétal local**

- Tableau **taux estimé de VL** par région fait par l'Afac ([onglet n°3 de ce tableau](#)) :
- Propositions de **rédactions d'inscription de Végétal local** dans les AAP investissement (validé juridiquement)



- **Note sur la disponibilité des plants Végétal local** à l'échelle nationale
- **Note argumentaire sur l'intérêt de Végétal local**
- **Note comparative VL/MFR** (partagée uniquement au CA à ce stade, pour appui échange DRAAF)

#### Webinaires :

- 16 février - webinaire d'annonce du cadre des 2 AAP **par le MASA** : 400 participants / base de FAQ collectée par l'Afac
- 20 février – webinaire Afac destiné au **réseau Afac** – 150 participants : enjeux : expliquer le cadre de l'AAP et préciser les actions qui peuvent être faites en particulier sur la gestion durable / conventionnement pour l'investissement / RNA.

Lien replay : <https://www.youtube.com/watch?v=2kBWBpXdc4Q&t=16s>

Lien PPT : <https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2024/02/Webinaire-Pacte-reseau-20-fevrier-2024-VF-compressed.pdf>

- 21 février - webinaire Afac destiné aux **têtes de réseaux partenaires** – 50 participants (FNAB, Parcs, Trame, Terre de liens...) : enjeux : expliquer l'intérêt d'un consortium, savoir vers qui se tourner, donner l'envie de s'engager même si pas d'expertise.
- 22 février - webinaire Afac ciblé sur **Végétal local** – 200 participants (de nombreuses pépinières...) : Enjeux : inciter à intégrer Végétal local dans les projets de plantation (la disponibilité des plants est là) et le cadrage donné par les DRAAF.

Lien replay : <https://afac-agroforesteries.fr/webinaire-22-fevrier-pacte-en-faveur-de-la-haie-et-vegetal-local-queelles-opportunités/>

- 26 mars à 17h - webinaire "Comment répondre volet « **Animation – Gestion** » de l'appel à projets a pour objectif **l'accompagnement à la mise en œuvre d'une gestion durable du linéaire de haies existant et/ou qui sera planté** »

#### Discussion du conseil d'administration :

- La FAQ avec les réponses validées par le MASA est très utile pour les échanges avec les DRAAF. Elle peut être diffusée aux DRAAF.
- Les délégués régionaux de Grand Est (HVA et PNR de Lorraine) organisent une réunion régionale le 22/03 pour faire le lien et échanger avec toutes les structures du réseau Afac en GE et acteurs de l'agroforesterie.
- En Hauts-de-France : ouverture jusqu'au 2 avril ! un consortium est en train de se construire, dans la continuité du consortium qui avait été monté dans le cadre de l'AMI Plantons des haies, qui a fait ses preuves et permis d'être bien identifié par la DRAAF HDF.
- En BFC : l'Afac BFC et Alterre Bourgogne-Franche-Comté travaillent en complémentarité. Le Pacte en faveur de la haie sera un bon relais pour déployer le Label Haie et faire connaître l'Afac BFC
- En Normandie : contact régulier avec la DRAAF, l'Afac NOR s'est mobilisée pour participer à coconstruire l'AAP. L'Afac Normandie a recruté un second salarié et un stagiaire.
- En Pays de la Loire : première réunion visio. La DRAAF est en attente d'information du niveau national
- En Bretagne : pas de concertation avec les réseaux existants. Des échanges DRAAF / Région seulement. Un document a tourné mais uniquement sur l'agroforesterie intra-parcellaire.
- En Ile-de-France : webinaire de présentation de l'AAP animation par les DRAAF. Pas d'ouverture à des consortiums, des délais de réponse court. Les haies doubles et triples seront financées à 100% et les haies simples à 90%.
- En AURA : AAP ouvert jusqu'au 31 mai. Ouverture au dépôt en consortium. Les FDC devraient se mobiliser.

- En Centre-Val de Loire : AAP ouvert le 18 mars jusqu'au 30 avril. Pas de prescription de Végétal local. Mais inscription de Plante bleue, recommandée à côté de Végétal local et MFR.
- En Nouvelle-Aquitaine : peu de démarches de consortium envisagées. Sans doute un consortium CA 79 / 17 et fédération de chasseurs. Un consortium côté CPIE des Pays Creusois.

#### **Décision du conseil d'administration :**

Le conseil d'administration considère que le travail engagé de suivi de la mise en œuvre du Pacte en faveur de la haie est utile et doit se poursuivre.

#### **6) Avancement des travaux de la commission vie associative et validation du projet de règlement intérieur**

##### Règlement intérieur :

- Après le CA du 15 février 2024, le projet de règlement intérieur a été **envoyé au CA Afac pour demande de retour écrit** adressés à la commission Vie associative avant le 8 mars.
- Il a été reçu aucun commentaire, excepté des propositions de modification portant sur la forme, de la part de Frédéric Coulon, qui ont pu être intégrées (version du 21/03/2024 modifiant la version du 14/02/2024),
- La commission Vie associative s'est réunie le 12 mars 2024 et a pris acte qu'il n'avait pas été apporté de demande de modification du projet de règlement intérieur, la commission propose au CA de valider cette version du règlement intérieur du 21/03/2024 en laissant la possibilité au bureau d'intégrer des modifications pour des besoins de cohérence avec les autres documents du cadre associatif,
- Pour rappel : le projet de RI a été envoyé au ministère de l'Intérieur pour avis. Il est prévu de valider le RI en AGO du 27 juin 2024.

##### Statuts types des Afac régionales :

- La réunion de commission Vie associative du 12 mars 2024 a permis de finaliser la rédaction du projet de statuts types.
  - o Article 11 - « gouvernance » : il est proposé qu'au moins un des deux délégués régionaux soit membre du bureau
  - o Article 18 - « règlement des litiges » : il est proposé que modifier la rédaction en introduisant la notion de rapporteurs au lieu de conciliateurs, et que la commission Vie associative soit l'organe chargée de la recherche d'une conciliation en ce sens qu'elle est l'organe qui rassemble une représentation de toutes les Afac constituées (= Afac nationale + toutes les Afac régionales). Cela évite d'avoir à créer un nouveau comité ad hoc
- Le projet de statuts types des Afac régionales est suffisamment avancé pour être partagé à tout le CA Afac ainsi qu'aux conseils d'administration des Afac régionales. Il est proposé de le diffuser pour information et retours éventuels avant le 17 mai 2024.
- La commission Vie associative se réunira le 22 mai pour intégrer ces commentaires et la validation de la version finale du projet de statuts types sera mise à l'ordre du jour du CA Afac du 30 mai 2024.

##### Convention de marque :

Les travaux de la commission Vie associative sur la convention de marque sont bien avancés, il est prévu de pouvoir présenter ce document lors du CA Afac du 25 avril

Rappel général du calendrier :

quand	qui	quoi
4 octobre 2023	Première Ministre	parution au JO -->
novembre	équipe nationale, préparation de la réunion de la commission et éclaircissements de points à voir avec Aurélie Carlier	-gouvernance / collèges des Afac R - articulation des élections - travail trame préparatoire statuts types Afac R et convention de marque
29 novembre 2023	Réunion n°1 commission Vie associative	- synthèse du séminaire - préparation restitution auprès du CA du 14 décembre - travail sur V1 statuts types Afac R et convention de marque
14 décembre 2023	Réunion de CA du 14 décembre	-validation des principes décidés lors du séminaire -du mandat de la commission vie associative -du calendrier
10 janvier 2024	Réunion n°2 commission Vie associative	Réunion n°1 sur le projet de statuts types régionaux / convention de marque
2 février 2024	Réunion n°3 commission Vie associative	Réunion n°2 sur le projet de statuts types régionaux / convention de marque
13 février 2024	Réunion n°4 commission Vie associative	Réunion n°1 sur le RI national
15 février 2024	Réunion de CA du 15 février	Restitution avancement au CA --> Transmission du projet de RI au CA demande de retour par écrit avant le 8 mars
après le CA du 15 février 2024	Transmission projet de RI au ministère de l'Intérieur, pour pré-validation	
12 mars 2024	Réunion n°5 commission Vie associative	Réunion n°2 sur le RI national, sur base des retours du CA (et potentiellement sur base des retours du ministère de l'Intérieur)
21 mars 2024	Réunion de CA du 21 mars	Restitution avancement au CA
		Diffusion statuts types aux Afac régionales après le CA du 21 mars
23 avril 2024 - 13h30 à 15h30	Réunion n°6 commission Vie associative	Finalisation Convention de marque et statuts types des Afac régionales ?
25 avril 2024	Réunion de CA du 25 avril	- convention de marque

Procédure d'aller/retour avec les CA des Afac nationale à définir et le CA de l'Afac nationale	Webinaire général pour expliquer toutes les évolutions du cadre associatif ?	à confirmer, si utile
	Autant d'intervention que de besoin lors des CA des Afac régionales, solliciter présence d'un représentant de l'Afac nationale	à caler, à la demande des Afac régionales - dates potentielles : CA 2 avril en HDF, CA 17 mai en PDL, CA le 13 mai en Occitanie
22 mai 2024 - 9h00 à 11h00	Réunion n°7 commission Vie associative	Intégration des retours sur projet de statuts types avec les Afac régionales et modification en conséquence de la convention de marque
30 mai 2024	Réunion de CA du 30 mai	Adoption version finale des statuts types des Afac régionales + convention de marque
27 juin 2024	AGO de l'Afac nationale	Avec insertion : - <b>AGE rapide pour valider changement de nom</b> - <b>en AGO d'un temps de validation du RI national</b> - et simple information ou vote des statuts types des Afac régionales et de la convention de marque ?
de juillet à octobre ?	AGE s des Afac régionales	Validation des statuts régionaux (et RI ?)
novembre	Evenement lancement Réseau Haies	automne 2024

#### **Décision du conseil d'administration :**

- Le conseil d'administration valide la version du règlement intérieur du 21/03/2024 et donne quitus au bureau pour intégrer des modifications mineures, sur proposition de la commission Vie associative, pour des besoins de cohérence avec les autres documents du cadre associatif.
- Cette version provisoire du règlement intérieur en date du 21/03/2024 sera mise au vote par balotilo.
- Le conseil d'administration donne son accord pour le projet de statuts types des Afac régionales soit diffusé auprès du CA de l'Afac nationale et des CA des Afac régionales, pour information et recueil des commentaires avant le 17 mai 2024.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Président  
Philippe Hirou

Le Trésorier  
Stéphane Vassel